



# Charte de coopération

## entre organismes départementaux de développement du spectacle vivant en Région Occitanie

### Préambule

Il existe en région Occitanie 7 associations départementales dont l'objet et les missions leur confèrent la qualification d'"Organismes départementaux de développement territorial du spectacle vivant", tels qu'ils sont définis dans la Charte nationale du 11 janvier 2006.

Il s'agit de :

Arts Vivants 11 - Aude  
Aveyron Culture  
Adda 32 - Gers  
Adda 46 - Lot  
Scènes Croisées de Lozère 48  
Adda 81 – Tarn  
Adda 82 – Tarn-et-Garonne

Chacune œuvre, sur son territoire, au développement des disciplines du spectacle vivant (musique, danse, théâtre, cirque, arts de la rue...) et pour certaines d'entre elles, des arts plastiques. Si leur histoire et leurs modalités d'intervention revêtent des formes différentes, l'ensemble de ces structures partage des missions et des interventions dans les domaines de/du ;

- *la création, la diffusion et la production artistique,*
- *le développement et sensibilisation des publics notamment des jeunes à travers des actions d'éducation artistique et culturelle dans les différents temps de vie (scolaire, périscolaire, temps libre)*
- *l'accompagnement à la mise en place de politiques publiques et de projets de développement local par le conseil, l'expertise et l'information dans le cadre d'une compétence en ingénierie culturelle,*
- *la formation qu'elle soit en direction des amateurs, des professionnels, des élus ou des pédagogues (Enseignements artistiques, Education nationale...)*

Elles sont le fruit d'une politique concertée entre l'Etat et les départements concernés, qui les financent.

## **Objet de la Charte**

Les structures signataires décident de coopérer pour la mise en œuvre d'initiatives communes d'envergure régionale, sur le territoire de la Région Occitanie.

Elles constituent ainsi une **Plateforme régionale** de concertation et d'action, réseau régional des Organismes départementaux de développement artistique territorial.

La Plateforme contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques culturelles départementales et, plus largement, de l'ensemble des politiques territoriales, qu'elles soient de niveau local ou régional.

Elle est un espace de réflexion prospective et d'innovation sur les nouveaux enjeux des politiques culturelles : éducation artistique tout au long de la vie, culture et lien social, droits culturels, recomposition territoriale.

## **Axes prioritaires de coopération**

La Plateforme met en œuvre des actions co-construites, plus-value des actions propres de chaque organisme, plus particulièrement en matière de :

- Formation qualifiante,
- Circulation de projets et d'équipes artistiques.

## **Fonctionnement**

Les principes de fonctionnement de la Plateforme s'appuient sur :

- la mise en commun de moyens humains et financiers,
- une responsabilité tournante dans la coordination de la Plateforme,
- la désignation de représentants de la Plateforme au sein des organismes régionaux partenaires.

La coordination générale de la Plateforme est assurée sous la responsabilité du directeur d'une structure différente chaque année.

Le pilotage d'opérations spécifiques peut être confié à une structure distincte de la structure coordinatrice.

Pour la mise en œuvre de ses actions communes, la Plateforme peut être amenée à cofinancer une mission de coordination administrative.

La Plateforme se réunit au moins 2 fois par an au niveau des directeurs ou responsables de services des structures, et chaque fois que nécessaire au niveau des chargés de mission sectoriels. Elle peut également y associer les présidents de chaque structure signataire.

Si elle associe historiquement les organismes départementaux à statut juridique indépendant, la Plateforme peut développer des partenariats privilégiés avec les services ou directions d'action culturelle ou des arts vivants des Conseils Départementaux de la Région Occitanie ne disposant pas d'organisme spécifique.

Elle bénéficie notamment d'un accompagnement et du soutien financier des services du Ministère de la culture en région.

## Modification

En cas de retrait de l'une des structures signataires ou d'une nouvelle candidature, une nouvelle charte devra être adoptée.

En foi de quoi les parties ont signé la présente charte.

Fait à Albi  
Le 6 juillet 2016

Pour **Arts Vivants 11**  
Marie-Laure Batigne - Présidente

Pour **Aveyron-Culture**  
Jean-François Galliard - Président

Pour **l'Adda du Gers**  
Chantal Dejean-Dupêbe - Présidente

Pour **Scènes Croisées de Lozère**  
Brigitte Donnadiou - Présidente

Pour **l'Adda du Lot**  
Caroline Mey-Fau - Présidente

Pour **l'Adda du Tarn**  
Laurent Vandendriessche - Président

Pour **l'Adda de Tarn-et-Garonne**  
Ghislain Descazeaux - Président